

Les collectivités face aux Partenariats Public Privé (PPP) et aux Délégations de Service Public (DSP) : opportunités ou risques ?

Point fort de cette formation

Cette formation permet d'envisager les avantages et les inconvénients du recours au PPP et au DSP de manière objective

Objectif principal

Déterminer les formes contractuelles les plus adaptées aux projets des élu-es et des services et être en mesure d'en évaluer les conséquences juridiques et financières

Objectifs opérationnels

- Connaître les différentes formes contractuelles pour en évaluer les avantages et les inconvénients
- Evaluer les incidences financières des contrats de partenariat pour l'équilibre budgétaire de la collectivité
- Disposer d'une lecture pertinente des outils liés à ces contrats

Contenu

Les contrats de partenariat publics-privés (PPP)

- Principes et fondements
- Présentation des avantages et des inconvénients
- Positionnement par rapport aux autres types de marchés
- Evaluation préalable et approche des risques
- Intégration du montage du dossier dans le budget de la collectivité
- Respect des règles de passation et analyse des offres (décryptage)



Les contrats de délégations de services publics (DSP)

- Éléments de définition et principes généraux
- Identification des principaux contrats DSP (concession de travaux, affermage, etc.)
- Choix du mode de gestion (performance par rapport à la gestion en régie)
- Les critères de « réussite » d'une DSP : qualité de la négociation, du suivi et du contrôle
- Les outils financiers fondamentaux pour l'évaluation d'un contrat DSP : la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rendement interne (TRI)

Méthode pédagogique et pré-requis

La formation se base sur l'analyse de cas pratiques et de situations rencontrées par les stagiaires

Public cible

Elu-es, collaborateurs-trices d'élus-es, agents

Format

Une journée (6 heures)

